

Référent Pain AMAP : Agnès Guichard Téléphone : 06 86 80 38 60 Courriel : agnesguichard@free.fr

CONTRAT

Le présent contrat d'approvisionnement est établi entre l'adhérent(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Et la boulangerie bio autogérée :

LA CONQUETE DU PAIN au 47, rue de la Beaune à MONTREUIL (93100)

Référent : Alexandre - Courriel : laconquetedupain.liv@gmail.com - Téléphone : 07 77 60 41 72

ENGAGEMENTS

Pour l'adhérent(e) :

Pré-financer de la production.

Être solidaire avec la boulangerie dans les aléas de la production.

Pour le boulanger :

Livrer chaque semaine du pain frais produit à la boulangerie et à partir de farines issues de l'agriculture biologique.

Changer la composition du pain chaque semaine.

Communiquer régulièrement sur le déroulement de son activité et les difficultés éventuelles rencontrées.

Être transparent sur le mode de fixation du prix, ses méthodes de travail et son approvisionnement de matières premières.

Accueillir les adhérent(e)s sur son site de production à minima une fois par an.

En cas d'incapacité à produire ou livrer (pannes, grèves...), reconduire la commande hebdomadaire avec celle de la semaine suivante ou la reporter en fin de contrat.

DISTRIBUTION

Lieu de distribution : LES MARMITES VOLANTES, avenue Pasteur, Montreuil

Jour et heures de distribution : MERCREDI de 18h à 19h30 Nombre de semaines de distribution : 42

Dates de non distribution : 06/03 (vacances hiver), 01/05 , 08/05 , 31/07, 08/08, 15/08, 22/08 (vacances d'été)
25/12 (noël), 01/01/2019

FORMULES

_____ x pain(s) hebdomadaire(s) de 500g à 3,20€ x 42 distributions = 134,40 €

Et / ou

_____ x pain(s) hebdomadaire(s) de 1kg à 5,80€ x 42 distributions = 243,60 €

REGLEMENT

Règlement en 1 ou 4 chèques de montants équivalents, encaissables en début de saison ou de trimestre,

libellés à l'ordre de *La Conquête du Pain* et à remettre à votre référent pain avec ce contrat signé en 3 exemplaires.

Nom de l'émetteur	Banque	N° du chèque	Montant	Encaissement
				Février 2019
				Mai 2019
				Août 2019
				Nov 2019

Fait à _____ en 3 exemplaires, le _____

L'AMAP

L'adhérent(e)

Le boulanger